



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA SARTHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 11 - FEVRIER 2014

SOMMAIRE

DDFIP 72

Décision N °2014034-0009 - Délégation de signature à M. Emmanuel AUBRET,
responsables du pôle gestion publique de la direction départementale des
finances publiques

..... 1



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Le Mans, le 3 février 2014

**DIRECTION REGIONALE/DEPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA SARTHE**
23 Place des Comtes du Maine
BP 22394
72 002 Le Mans cedex1

DIR-2014- 0201

Décision de délégation de signature aux responsables du pôle gestion publique

L'administrateur général des finances publiques,
directeur départemental des finances publiques de la Sarthe,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction départementale de la Sarthe;

Vu le décret du 30 septembre 2011 portant nomination de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 4 octobre 2011 fixant au 1^{er} décembre 2011 la date d'installation de M. Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Sarthe ;

Décide :

Article 1 - Délégation générale de signature est donnée à :

M Emmanuel AUBRET, administrateur des finances publiques adjoint, responsable du pôle gestion publique ;

Celui-ci reçoit mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul, ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, sous réserve des restrictions expressément prévues par la réglementation,.

Il est autorisé à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.



Article 2 – En cas d'empêchement de M Emmanuel AUBRET, délégation spéciale de signature est donnée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du pôle gestion publique à :

- Mme Janick AUBER, inspectrice divisionnaire hors classe des finances publiques, responsable de la division Etat ;
- M Daniel DAUVIN, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division secteur public local ;
- M Jean-Yves GINGUENÉ, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division domaines.

Article 4 – La délégation générale accordée le 2 janvier 2014 est rapportée. La présente décision prend effet le 3 février 2014.
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques,
Directeur Départemental des Finances Publiques,

Charles-Henri ROULLEAUX DUGAGE

